

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 11 Avril 2017

sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents: M. Joseph AMMANN - Mme Stéphanie BAUER - M. Alain BIETH-
Mme Elisabeth JAECK - Mme Béatrice GNAEDIG - M. Jean-Luc GWISS -
Mme Simone HARTER - M. Alain KEITH - M. Jeannot KLEIN -
M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER -
Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER -
Mme Béatrice SCHNEIDER

Absents: Mme Béatrice GNAEDIG (avec procuration à Mme Caroline KIEFFER) -
Mme Sandra WILLMANN (avec procuration à Mme Elisabeth JAECK) -
Mme Aniko JUNG (avec procuration à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 21 mars 2017
3. Pacte financier de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres
4. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2017
5. Fixation de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2017
6. Adoption du Budget Primitif Principal 2017
7. Adoption du Budget Primitif - service de l'assainissement 2017
8. Reconduction d'un CAE
9. Destination de l'actif de l'Association de Gestion des Salles socio-éducatives
10. Acquisition de matériel
11. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Elisabeth JAECK, secrétaire de la présente séance assistée par M. Julien RIEHL.

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 21 mars 2017

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 21 mars 2017.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 février 2017 à l'unanimité

3. Pacte financier de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres

M. le Maire précise que le pacte financier avec la CAH a déjà été évoqué lors de précédentes réunions du Conseil Municipal. Il rappelle les postulats de base ayant mené la réflexion au sein de la CAH : maintien à l'identique des services à la population et des compétences, maintien des recettes fiscales des communes et de la Communauté de Communes. Il précise que la tâche n'est pas aisée car certaines compétences sont gérées de façon très diverses selon les anciennes Communautés de Communes, comme par exemple la voirie ou le scolaire. En cas de transfert de compétence, dans un sens ou l'autre, des mécanismes de compensations seront mis en place. La difficulté résidera alors dans la juste évaluation du coût de la charge transférée. M. WOLF souligne néanmoins que ces compensations ne pourront se faire que sur une période définie et seront amenées à disparaître dans le temps.

La création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, effective depuis le 1er janvier 2017, s'inscrit dans un objectif d'unité, d'efficacité et de cohérence pour notre territoire, et au bénéfice des habitants et des acteurs locaux. Cet objectif sous-tend le projet intercommunal à l'élaboration duquel les élus se sont attelés, un projet qui repose sur deux axes stratégiques : d'une part, le respect et la prise en compte des priorités et des programmes d'action de chacune des quatre anciennes communautés de communes, d'autre part, une ambition nouvelle à travers le renforcement des compétences obligatoires de notre intercommunalité, au premier rang desquels l'économie, les mobilités et l'habitat.

La création de la Communauté d'Agglomération s'accompagne aussi de plusieurs changements d'ordre financier et fiscal.

Ils tiennent d'abord aux conséquences de la transformation juridique du cadre intercommunal, notamment l'élargissement du régime de la fiscalité professionnelle unique, l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences ou encore l'impact – très positif – en termes de concours financiers de l'Etat.

Ces évolutions résultent aussi d'un choix fort : privilégier l'équité et la solidarité financières entre la Communauté et les communes membres.

Ce sont ces principes qui sont déclinés dans le projet de pacte financier, qui a été approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 23 février 2017, et auquel chaque commune est invitée à adhérer.

Le pacte repose sur la confiance réciproque entre la Communauté et les trente-six communes qui la composent ; cette confiance est inspirée du souci d'une égalité de traitement dans les relations financières entre les collectivités. Elle vise à conjuguer plusieurs objectifs : préserver l'équilibre des budgets communaux ; renforcer les moyens financiers et donc la capacité d'action de l'Agglomération ; harmoniser et stabiliser la pression fiscale globale pour les contribuables.

Dans la mesure où il apporte des garanties effectives pour les finances communales et intercommunales, il vous est proposé d'approuver ce pacte financier, qui sera mis en œuvre conjointement par la Communauté d'Agglomération et les communes, avec exigence et transparence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU les lois du 21 février 2014 et du 7 août 2015 ;

VU les dispositions du Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 23 février 2017 ;

ADOPTÉ le pacte financier de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres, joint à la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité

4. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2017

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme SCHNEIDER informe les élus que la commission " Finances" s'est réunie le 10 avril 2017 et a examiné les propositions relatives aux taux et aux budgets. La proposition d'un maintien du même niveau de pression fiscale que pour l'année 2016 a été retenue. En vertu du pacte financier de la Communauté d'Agglomération, les taux communaux et communautaires s'équilibrent afin que les contribuables ne voient pas leur taux global augmenter. Elle précise également que la fiscalité professionnelle est désormais votée par la Communauté d'Agglomération et que la recette correspondante revient intégralement à la CAH.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le résultat global de l'exercice 2016,

CONSIDERANT l'approbation des comptes administratifs 2016,

VU les engagements de la municipalité pour l'exercice 2017,

DECIDE de fixer les taux des contributions directes comme suit :

- | | |
|---------------------------|--------|
| ➤ Taxe d'habitation | 6,98% |
| ➤ Taxe foncière bâtie | 6,98 % |
| ➤ Taxe foncière non bâtie | 26,39% |

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Fixation de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2017

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme SCHNEIDER indique les montants votés en 2016 concernant la redevance d'assainissement :

- 42,50 € HT par semestre pour la part fixe par abonné,
- 1,08 € HT/m³ pour la part variable.

Elle propose pour l'année 2017 de maintenir la part fixe semestrielle à 42,50 € HT et la part variable à 1,08 € HT par m³. Mme SCHNEIDER précise que le montant versé au SDEA au titre de la contribution pour le traitement des eaux usées en 2017 est de 109.922 € HT.

Le Conseil Municipal,

VU la participation demandée en 2017 par le S.D.E.A.

CONSIDERANT le résultat global de l'exercice 2016 du service de l'assainissement,

CONSIDERANT l'approbation des comptes administratifs 2016,

DECIDE :

- de maintenir le taux de la redevance en vigueur pour l'exercice 2017 à 1,08 € HT par m³,
- de maintenir à 42,50 € HT par semestre la part fixe par abonné,

La délibération est approuvée à l'unanimité

6. Adoption du Budget Primitif Principal 2017

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme SCHNEIDER informe les élus que la commission " Finances" qui s'est réunie le 10 avril 2017 a examiné les projets 2017 du Budget Principal de la commune.

Elle donne lecture des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal 2017. Elle soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2017, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Mme SCHNEIDER détaille certains points cruciaux :

- *L'augmentation constatée au compte 611 (« contrats de prestation de services ») est compensée par une baisse en matière d'entretien des terrains et bâtiments.*
- *Un transfert des charges de l'URSSAF est effectué entre les comptes 6534 (« cotisations de sécurité – part patronale ») et le 6451 (« cotisations à l'URSSAF »).*
- *Au compte 73925, le FPIC n'est plus dû pour l'année 2017.*
- *Les subventions pour les associations sont au même niveau qu'en 2016 sauf pour l'OMS dont la subvention a été revue à la baisse.*
- *Au compte 678 (« charges exceptionnelles ») sont toujours inscrits les montants liés au fonds d'amorçage perçu pour le compte de la communauté d'agglomération*
- *Le résultat de fonctionnement de 2016 est intégralement reporté en investissement*
- *Le montant voté par la CAH au titre de la compensation de perte de recettes fiscales s'élève à 211.395 € et s'inscrit au compte 73211 (« attribution de compensation »).*
- *Le montant de la dotation globale de fonctionnement et la dotation de solidarité rurale sont en baisse de 21%.*
- *L'autofinancement viré de la section de fonctionnement à celle d'investissement se monte à 310.000 €*
- *Les principaux investissements pour les années 2017 et suivantes sont : frais d'étude pour ferme Krauth, parking de la gare, ateliers municipaux, réfection rez-de-chaussée de la mairie, nouvelle chaudière pour la mairie, ventilation pour la synagogue, remorque avec barrières, véhicule utilitaire à plateau, sèche-mains pour la salle socio-éducative.*

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à Monsieur le Préfet :

ARRETE, pour 2017, le Budget Principal comme suit :

Section de fonctionnement

◆ Dépenses	1.002.387,47 €
◆ Recettes	1.002.387,47 €

Section d'investissement

◆ Dépenses	1.722.251,22 €
◆ Recettes	1.722.251,22 €

La délibération est approuvée à l'unanimité

7. Adoption du Budget Primitif – service de l'assainissement 2017

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme SCHNEIDER informe les élus que la commission " Finances" qui s'est réunie le 10 avril 2017 a examiné les projets 2017 du budget annexe du service de l'assainissement.

Elle donne lecture des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du service de l'assainissement 2017. Elle soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif

du service de l'assainissement 2017, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Mme SCHNEIDER souligne que le budget annexe « Assainissement » est assez contraint, notamment par le montant de la participation pour le SDEA, et qu'il dispose d'une petite capacité d'autofinancement. L'essentiel de l'investissement est constitué par les travaux de renforcement du réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à Monsieur le Préfet :

ARRETE, pour 2017, le budget du service de l'assainissement comme suit :

Section de fonctionnement

◆ Dépenses	270.487,81 €
◆ Recettes	270.487,81 €

Section d'investissement

◆ Dépenses	551.235,60 €
◆ Recettes	551.235,60 €

La délibération est approuvée à l'unanimité

8. Reconduction d'un CAE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE-CUI) de M. Patrick WODEY arrive à échéance le 6 mai 2017. Il souligne que ce contrat est reconductible annuellement pour un maximum de cinq ans, compte tenu de sa spécificité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** de reconduire le CAE-CUI de M. Patrick WODEY pour une durée d'un an, à hauteur de 32 heures hebdomadaires.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

La délibération est approuvée à l'unanimité

9. Destination de l'actif de l'Association de Gestion des Salles

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme SCHNEIDER rappelle que l'Association de Gestion des Salles Socio-Educatives a cessé ses activités au 1^{er} janvier 2016. Dès lors, la gestion de la synagogue et de la salle socio-éducative a été effectuée en régie.

Les statuts de l'Association de Gestion des Salles Socio-Educatives précisent à l'article 13 que « la destination des fonds (de l'association après dissolution) sera décidée par le Conseil Municipal ». Il est proposé que les fonds de l'Association, à hauteur de 1652,84 € soient versés au Budget Principal de la commune de Mommenheim qui a repris l'activité anciennement exercée par l'Association de Gestion des Salles Socio-Educatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter les fonds de L'Association de Gestion des Salles Socio-Educatives dissoute au 1^{er} janvier 2016 au Budget Principal de la Commune de Mommenheim.

La délibération est approuvée à l'unanimité

10. Acquisition de matériel

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente un devis de la société DESAUTEL d'Obernai concernant du matériel hydraulique nécessaire à l'Amicale de la Protection Civile de Brumath et environs. Il s'agit de l'acquisition de tuyaux, de robinets et de clefs pour un montant de 2.171,42 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à signer le devis de la société DESAUTEL d'Obernai pour un montant de 2.171,42 € HT concernant l'acquisition de matériel hydraulique à destination de l'Amicale de la Protection Civile de Brumath et environs.

La délibération est approuvée à l'unanimité

11. Divers

- ✓ Mme Béatrice SCHNEIDER rappelle le planning des présences pour la tenue du bureau de vote lors des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai entre 8 et 19h.
- ✓ M. le Maire rappelle qu'une réunion portant sur l'avenir de la compétence Assainissement est prévue le 12 avril à 19h en présence des services du SDEA.
- ✓ L'assemblée des Conseillers Municipaux de la CAH est organisée le 27 avril.
- ✓ Une réunion de présentation du projet de lotissement SAREST « Les Vergers » aura lieu mardi le 25 avril à 20h.
- ✓ Mme Elisabeth JAECK dit que le budget 2017 du CCAS a été voté le 5 avril et qu'une subvention de 300 € sera versée à la Croix Rouge. Elle rappelle également la collecte de vêtements du 27 mai.
- ✓ Mme JAECK précise que 50 personnes de la commune jumelée de Vimbuch se sont inscrits pour participer à la marche du terroir de la Rock'n Run du 24 juin.
- ✓ M. Alain BIETH propose que l'habituelle soirée des bénévoles ait lieu le 3 juin.
- ✓ M. Maurice SCHERER explique avoir convoqué les présidents d'associations le 19 avril afin d'évoquer le projet de construction d'une maison des associations.
- ✓ Il précise également que deux nouvelles associations ont rejoint l'OMS : « Artistes en coulisses » et « Run in Mommenheim ».
- ✓ M. Gérard MITTELHAEUSER évoque la dernière commission Travaux du 27 mars : la pose des passerelles de la piste cyclable est retardée et aura lieu au mois de mai. La commission a également retenu les éléments suivants pour l'investissement de 2017 : construction d'ateliers municipaux et mise en valeur de la ferme Krauth (maison des associations et périscolaire)
- ✓ M. le Maire félicite l'association « Cadre de vie – Environnement » pour le fleurissement et la décoration de Pâques.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. Francis WOLF clôt la séance à 22h00.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF

